



MAIRIE
DU
FOUSSERET

ARRÊTÉ MUNICIPAL

#2023133

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32 ;

Considérant que le Samedi 19 Août 2023, un mariage, entre Madame COMBRET Pauline, Andrée, Nicole et Monsieur ARRU Axel, Alexis, Alister, doit être célébré en la Mairie de LE FOUSSERET,

Considérant qu'à cette date le Maire, les Adjointes sont absents pour raisons professionnelles et personnelles,

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à cette fonction Monsieur Romain BOST, Conseiller Municipal,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Monsieur BOST Romain, Conseiller Municipal est désigné pour célébrer le mariage entre Madame COMBRET Pauline, Andrée, Nicole et Monsieur ARRU Axel, Alexis, Alister qui doit avoir lieu le SAMEDI 19 AOÛT 2023 à 15 heures.

ARTICLE 2 : Monsieur BOST Romain, Conseiller Municipal, exécutera tous les actes dévolus aux officiers d'Etat Civil pour l'accomplissement de cette célébration.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :
- transmis au contrôle de légalité,
- affiché en mairie,
- notifié à Monsieur BOST Romain, Conseiller Municipal.

Fait au Fousseret, le 18 Juillet 2023

Le Maire

Pierre LAGARRIGNE

